

**Département du Doubs  
Arrondissement de MONTBELIARD  
Canton de VALENTIGNEY**

**Commune de VALENTIGNEY 25700**

**EXTRAIT n° 2023-112**

**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 18 octobre 2023**

L'An Deux Mille Vingt-trois, le 18 octobre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

**Nbre de Conseillers  
Municipaux en  
exercice : 33**

**Présents :** MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILOT. Jean-Claude HERARD Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Séverine DIRAND. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gerard PATEREK. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Dominique DANGEL. Claude-Françoise SAUMIER. Jean-Louis RENGGLI. Saniye AKDEMIR. Omar RABEL.

**Nbre de membres  
présents : 27**

**Nbre de suffrages  
exprimés : 30**

**Excusés : 3**

Pierre MOSSINA. Jean-François HEIL. Stéphanie BOURQUIN

**Absents : 3**

Claude STIQUEL. Valère NEDEY. Nadine MERCIER.

**Pouvoirs :**

Pierre MOSSINA pouvoir à Claude-Françoise SAUMIER  
Jean-François HEIL pouvoir à Omar RABEL.  
Stéphanie BOURQUIN pouvoir à Saniye AKDEMIR

**DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION :** le 12 octobre 2023

**Secrétariat de séance :** il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Denis NEDEZ ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 13 septembre 2023 est adopté à **L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées.

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**

*Extrait du registre des délibérations n°2023-112***MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement du service.

A ce titre, il convient de procéder aux modifications suivantes :

**Direction de la Culture et de la Communication**

Afin de pallier le départ de l'agent qui occupait le poste de Responsable de la Culture et dans le cadre d'une réorganisation des services Culture et Communication, il est nécessaire de procéder à un recrutement.

**OUVERTURE au 01/11/2023 : un attaché à 35/35<sup>ème</sup>**

**OUVERTURE au 01/11/2023 : un attaché principal à 35/35<sup>ème</sup>**

**Direction des Ressources Humaines**

Suite au départ par voie de mutation du Directeur des Ressources Humaines, il est nécessaire de procéder à un recrutement afin d'assurer la continuité du service.

**OUVERTURE au 01/11/2023 : un attaché à 35/35<sup>ème</sup>**

**OUVERTURE au 01/11/2023 : un attaché principal à 35/35<sup>ème</sup>**

**Direction des Services Techniques - Centre Technique Municipal**

➤ **Atelier Voirie – Espaces Verts**

Afin d'assurer la continuité du service suite au départ d'un agent, il y a lieu de procéder à un recrutement.

**OUVERTURE au 01/11/2023 : un adjoint technique à 35/35<sup>ème</sup>**

**OUVERTURE au 01/11/2023 : un adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup>**

**OUVERTURE au 01/11/2023 : un adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup>**

**Direction des Services Techniques – Bureau administratif et foncier**

Pour faire suite au départ de l'agent en charge de l'accueil et du secrétariat du service, il convient de procéder à un recrutement afin de pourvoir à son remplacement.

**OUVERTURE au 01/11/2023 : un adjoint administratif à 35/35<sup>ème</sup>**

**OUVERTURE au 01/11/2023 : un adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup>**

**OUVERTURE au 01/11/2023 : un adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup>**

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées, **AUTORISE** les modifications du tableau des emplois permanents telles que proposées.

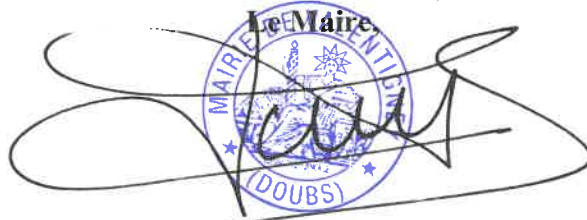
- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Madame la Sous-Préfète de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

*Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.**

**Certifié exécutoire,**

The image shows a blue circular official seal of the Mayor of Montbéliard, Doubs. The seal contains the text 'Le Maire' at the top, 'Mairie de Montbéliard' around the perimeter, and '(DOUBS)' at the bottom. A large, stylized black signature is written over the seal.

**Philippe GAUTIER**